

Edito

La lecture de cette édition automnale vous apporte un ensemble d'informations tirées de l'actualité sanitaire, tantôt légales tantôt techniques... Toutes tendent néanmoins vers le même objectif : prévenir les maladies à l'échelle tant individuelle que du troupeau... « Cheval » de bataille de notre Association d'éleveurs ! Avec l'objectif, pour ne pas dire l'obligation, de réduire de 50% la consommation d'antibiotiques en élevage d'ici 2019, cette mission prend plus que jamais son sens.

La prévention, c'est de l'huile de bras et du « pur jus » de cerveau. A la veille de la saison des vêlages, François Claine, vétérinaire responsable du projet « ALTIBIOTIQUE », vous propose cette ligne directrice pour revisiter la vie du veau, de la naissance à l'adulte. Une chronique en quelque sorte, avec ses étapes et ses points « critiques ». Pour bien commencer, éclairage sur le premier lieu de vie du veau nouveau-né. Le logement idéal, vous le lirez, est un savant mélange de normes établies à respecter... et de feeling ! Prenez le temps de le préparer, l'étudier, l'adapter au besoin, selon vos possibilités. Et si vous souhaitez recevoir un conseil, un avis, n'oubliez pas qu'il vous est possible de faire appel à l'Arsia qui, via le projet ALTI-

BIOTIQUE, assure des formations et visites d'élevage gratuites, en collaboration avec votre vétérinaire

Ce nursing attentif mené « autour du veau » augmentera fortement ses chances de ne pas contracter une maladie. La plus répandue en élevage est sans conteste l'entérite, avec son cortège de diarrhées menaçant lourdement la vie des jeunes veaux et la rentabilité de l'élevage. Parmi les germes responsables, l'*E. coli* CS31A s'impose, notre rapport d'activité 2016 en fait état. Marc Saulmont, vétérinaire responsable du service de Pathologie, attire votre attention sur cette bactérie... car qui dit bactérie, dit antibiotique, dit résistance... A nouveau, il s'agit là de « ménager la chèvre et le chou ». Un traitement AB, oui, mais pas n'importe lequel ! Seul votre vétérinaire connaît et applique la juste procédure pour le choisir.

Le veau nouveau-né... n'est parfois pas au rendez-vous. Retour en étable et vêlages, rythme aussi et hélas avec avortements, tant chez les grands que les petits ruminants. Le Protocole Avortement (PA) apporte une part de réponse à cette problématique, si elle se répète dans votre élevage. Car il ne s'agit pas

seulement pour vous de déclarer tout avortement, démarche obligatoire dans le cadre de la vigilance envers la brucellose, mais en y faisant appel, un ensemble d'analyses (voir page 3) sont réalisées, prises en charges par l'ARSIA et l'AFSCA. Laurent Delooz, vétérinaire responsable du PA, vous prodigue lui aussi ses bons conseils de prévention et d'attitudes à adopter, face à un avortement. Elles valent de l'or, à terme, croyez le bien !

Rien sur la FCO ? la paratuberculose ? la néosporose ?... Elles circulent pourtant, mais bien souvent en silence. Alors, on n'y pense plus trop, pris par d'autres préoccupations. A l'Arsia, au risque de lasser ou de passer pour des catastrophistes - mais peu nous importe, notre travail est d'anticiper et de ne jamais baisser la garde en termes d'épidémiologie -, nous vous rappelons qu'un kit achat, des plans de lutte, des programmes de vaccination existent... autant d'outils, pratiques, utiles et peu coûteux eu égard au bénéfice préservé lorsque la maladie ne s'installe pas.

A ce propos, avez-vous fait (re)vacciner vos bovins et ovins pour la FCO, qui sévit toujours plus chez nos voisins français et, à l'instar de « la petite bête », monte, monte... sauf



que ce n'est pas drôle, car si un foyer apparaît en Belgique, ce sera la précipitation dans les élevages non vaccinés avec le blocage de ses animaux. Les exemples de vaccinations incomplètes montrent leur incapacité à enrayer la propagation d'une maladie à vecteur. Pour ce faire, les scientifiques estiment que 80 à 85% de la population sensible doit être vaccinée. Avec 30% de bovins vaccinés, on en est loin encore... Nous devons en tenir compte d'autant plus que les conditions climatiques de ces derniers jours étaient favorables aux culicoides. Parlez-en à votre vétérinaire et profitez de la rentrée des animaux pour bien programmer et coordonner vos plans de vaccination avec vos bilans !

Bonne lecture !

Jean DETIFFE, Président de l'Arsia

Lutte BVD : nouvel arrêté royal en vigueur dès demain !

Quels changements apporte-il ?

- Les veaux IPI doivent être réformés **au plus tard 45 jours** après l'attribution de leur statut. Pour les IPI nés avant l'entrée en vigueur de l'arrêté royal, l'éleveur dispose également d'un délai de 45 jours, ce qui veut dire que ces IPI doivent être partis pour le **4 décembre 2017**.
- Tous les bovins de statut « Inconnu » doivent être testés pour le **31 décembre 2017**.
- Le statut troupeau « indemne » de BVD est désormais accessible, sous certaines conditions.

Statuts troupeaux : Focus

Les conditions pour obtenir le statut troupeau « Indemne » de BVD sont très strictes :

- Tous les bovins présents dans le troupeau doivent avoir un statut « Non IPI après examen » ou « Non IPI par descendance ».
- Aucun bovin de statut « inconnu » ne doit être sorti du troupeau au cours des 12 derniers mois.
- Aucun résultat virologique positif ne peut être relié au troupeau au cours des 12 derniers mois.

Quelles sont les démarches à faire pour obtenir le statut « Troupeau indemne » ? Aucune en réalité... Les éleveurs dont le troupeau est éligible à ce statut recevront un courrier, envoyé par le service Administration de la santé de l'ARSIA, leur indiquant la marche à suivre.

Attention au prélèvement BVD !

Nous observons une augmentation importante ces dernières semaines du nombre de tubes... vides, ce qui est fort contrariant pour l'éleveur.

Pour un bon prélèvement :

- Assurer une bonne contention du veau.
- TOUJOURS poser la boucle à biopsie en premier car le veau réagit plus à la deuxième boucle.
- Si le croisillon rose est visible après le prélèvement, il y a un souci. Il faut alors appeler votre vétérinaire.
- Bien sceller avec la pince le petit tube de transport transparent (qui se trouve sur le portoir à boucles) sur le trocart, avant de le glisser dans l'enveloppe. Vous éviterez ainsi sa perte pendant le transport ou encore que l'échantillon ne soit pas utilisable pour l'analyse (le tube permet une conservation optimale du prélèvement).

Boucles : livraison et retour

Chaque bovin reçoit désormais une boucle à biopsie et une boucle électronique. Il n'y a pas d'autres possibilités. Renvoyez vos anciennes boucles non utilisées à l'ARSIA, elles vous seront remboursées.



Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'ARSIA et son équipe BVD



083 23 05 15



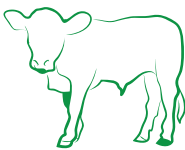
admin.sante@arsia.be

Santé du veau

Fiche
N°1

Logement du veau : et vous, l'ambiance, vous la maîtrisez ?

Des veaux logés «là où on peut, plutôt que là où on devrait», un constat fréquemment réalisé en visite. Force est de s'apercevoir que les veaux ne bénéficient pas toujours de l'attention méritée eu égard à leur sensibilité particulière au microbisme présent et aux paramètres d'ambiance du bâtiment.



La gestion du milieu de vie dans lequel évoluent les veaux est capable d'influencer directement leur état de santé. Placez-les dans un courant d'air, sur une litière humide, et vous verrez le résultat ! La connaissance et la maîtrise des paramètres d'ambiance sont donc indispensables. Avant d'aborder le logement en tant que tel, ce sont les besoins climatiques du veau qui seront décrits.

Quelques normes et un panel de recommandations

Volume d'air, surfaces d'entrée et de sortie d'air,... Un nombre incalculable de normes parfois, de recommandations surtout existe en la matière. Le **tableau 1** vous rappelle les principales. Difficile de s'y tenir surtout lorsque le bâtiment est déjà sorti de terre et qu'il faut bien «faire avec». Des adaptations sont généralement possibles mais doivent impérativement tenir compte et des besoins des veaux et des possibilités de mise en œuvre techniques et financières de l'éleveur. C'est toute la force d'un conseil avisé.

Des besoins identiques, peu importe la spéculation

Qu'ils soient nés laitiers ou viandeux, les besoins climatiques des veaux sont similaires : tous sont en effet sensibles aux conditions de température, d'humidité et de circulation de l'air.

Le veau, qu'on se le dise, n'est pas (encore) un ruminant. Et cet élément a toute son importance. En effet, si le bovin adulte dispose d'un système digestif capable de fermentations et donc de génération importante de chaleur, il n'en est rien du jeune veau qui tourne comme une chaudière à bas régime. Il est à ce titre essentiel de limiter les pertes calo-

riques chez le veau. Pour ce faire, traquez les sources d'humidité, le manque d'isolation et les courants d'air. Par contre, contrairement à certaines idées préconçues, si le veau est bel et bien sensible aux variations de température et aux retombées froides, une température de vie «fraîche» n'est pas à craindre (**figure 1**).

Evaluer l'ambiance du bâtiment ne requiert pas toujours grand matériel : les meilleurs instruments de mesure sont naturellement présents sur vous. Le nez à l'affût des gaz d'étable, les yeux en quête de traces d'humidité sur les murs, barrières ou autre revêtement, les oreilles à l'écoute du bruit de piétinement d'une botte sur une litière humide, la peau au ressenti du courant d'air. Bref, les sens en éveil et une dose de bonne volonté pour s'accroupir auprès de ses veaux vous donneront déjà de grandes indications.

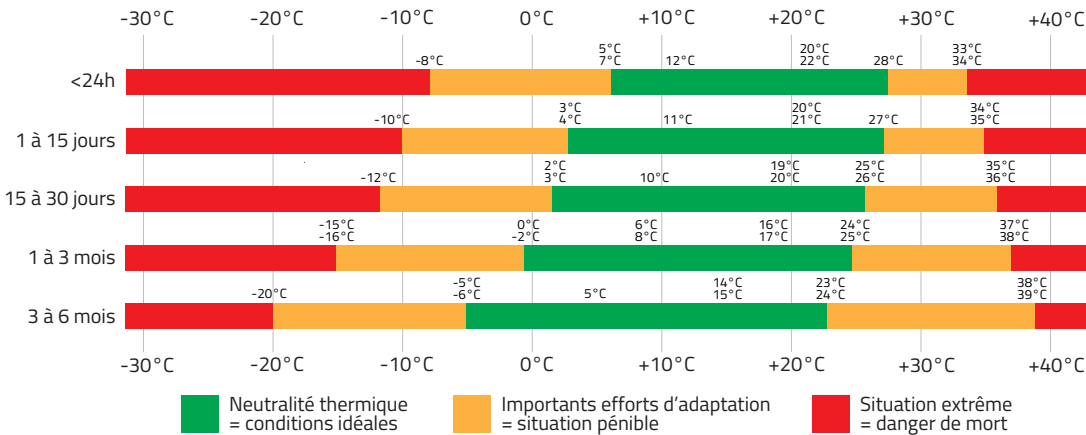
Encore un dernier point ! Certains le négligent parfois : la lumière. A preuve du contraire, les veaux ne sont pas des animaux cavernicoles et les vertus assainissantes de la lumière sont bien connues. Privilégiez donc les points lumineux. Les ouvertures des parois latérales ne sont pas toujours suffisantes, surtout quand les brise-vents sont obturés de crasses en tout genre... Des panneaux translucides en toiture peuvent aider, sans pour autant que le bâtiment d'élevage ne devienne un véritable four en période estivale.

Tableau 1 : Normes et recommandations en matière de volumes d'air et ventilation

Volumés d'air recommandés en ventilation naturelle				
Ventilation naturelle		Volume par veau (m³/animal)		
		0 - 3 sem	3 sem - 3 m	3 - 6 m
Volume	Min	5	8	10
	Optimal	7	12	15
	Max	15	20	25

Surfaces d'ouverture recommandées en ventilation naturelle		
Ventilation naturelle	Surface/veau (m²/animal)	
	Ouvertures latérales	Ouverture au toit
Bipente "mi-ouvert" ou monopente	0,02	0,02
Bipente "fermé"	0,04	0,04

Figure 1 : Variations de température influençant le bien être du veau



Dans le cadre de ses activités d'accompagnement sanitaire, l'Arsia vous propose des visites d'élevage ciblant, entre autres, la maîtrise des paramètres d'ambiance.

Dans le
PROCHAIN NUMÉRO
*Logement individuel ou collectif :
quelle stratégie adopter ?*

Vous souhaitez obtenir davantage d'informations ? Bénéficier d'une visite d'élevage ?



083 23 05 15



arsia@arsia.be



Initiation à l'élevage caprin (27h)

Objectif :

Initier à la conduite d'un élevage caprin les personnes désireuses de se lancer dans cette spéculation afin de contribuer au développement de la filière en Wallonie.

Programme :

Mardi 14/11/2017 de 19h à 22h

Jeudi 16/11/2017 de 19h à 22h

Mardi 21/11/2017 de 19h à 22h

Samedi 25/11/2017 de 10h à 13h

Mardi 28/11/2017 de 19h à 22h

Jeudi 30/11/2017 de 19h à 22h

Mardi 05/12/2017 de 19h à 22h

Samedi 09/12/2017 de 10h à 13h

Mardi 12/12/2017 de 19h à 22h

Situation du secteur, objectifs de production - Principales législations liées à la détention d'animaux (C. Daniaux)

Alimentation (P. Vandiest)

Production laitière, traite et qualité du lait (T. Jadoul et C. Daniaux)

Visite d'un élevage chez Johanne Dupuis à Bousval

Bâtiment et matériel - Gestion de la chèvre au pâturage (P. Vandiest)

Conduite sanitaire du troupeau (F. Claine)

Reproduction (M. Raes)

Visite d'un élevage bio chez Marc Vanguetaine à Ferrières

Transformation fromagère et rentabilité de son projet (Diversiferm)

Public :

Agriculteur (trice), aidant(e) agricole, conjoint(e)-aidant, salarié(e) agricole, futur agriculteur (trice) désirant se lancer dans l'élevage caprin

Prérequis : Faisabilité à mener un projet professionnel

Lieu de formation :

Association Wallonne de l'élevage
Rue des Champs Elysées, 4 - 5590 Ciney

PAF : 40 € à payer sur le compte BE 21 1031 0030 1203 (Communication : Nom, prénom, Caprin)

Inscription : [Formulaire d'inscription](#) mis en ligne sur le site internet www.fja.be (formation - Cours C)

Renseignements : 081/627 441



Un avortement survient dans l'élevage. Que faire ? MEMO

- ✓ **Avant tout, se protéger soi et ses proches :** si germe il y a, il peut être transmis à l'homme, ne l'oubliez jamais !
 - **Utiliser des gants** pour aider l'animal à mettre bas ou pour manipuler le(s) avorton(s).
 - Les **vêtements** doivent être lavés au minimum à 60°C et le matériel utilisé lavé et désinfecté ou éliminé.
- ✓ **Isoler l'animal** qui a avorté pour limiter le risque d'épidémie, car il est potentiellement source de contamination, via le placenta et les écoulements vaginaux.
- ✓ Empêcher **les carnivores domestiques** d'approcher les produits de l'avortement et l'animal avorté.
- ✓ En élevage ovin, ne pas faire adopter des agneaux par des brebis avortées.
- ✓ Dès le premier cas et sans tarder, **contacter votre vétérinaire d'épidémiosurveillance** pour qu'il
 - **prélève** 2 tubes de sérum ET l'avorton et/ou l'arrière-faix
 - **complète** soigneusement la demande d'analyses et l'autorisation de transport de cadavres, incluses dans le formulaire « FORM 45 » (disponible dans les documents téléchargeables sur www.arsia.be), lequel vous permet de bénéficier du panel d'analyses complémentaires.

Contacter l'ARSIA :

- en téléphonant au 083/23.05.15 ou en envoyant la 1^{ère} page du FORM 45 à ramassage.cadavre@arsia.be pour demander le passage gratuit de la camionnette si le transport de l'avorton est nécessaire.

Prévenir les avortements et/ou maîtriser une flambée d'avortements

- ✓ **Prévoir un local de quarantaine pour toute bête avortée.**
- ✓ **Prévoir un box ou un local exclusivement réservé au vêlage** et le désinfecter après chaque naissance ou chaque avortement.
- ✓ Toujours **tester à l'achat** les animaux introduits ET attendre les résultats d'analyses pour l'introduire dans le troupeau.
- ✓ **Etre attentif à l'eau et aux aliments :** les ensilages, par exemple, mal conservés et contaminés par des rats ou des moisissures, peuvent être d'importants relais de contamination !

Faut-il le rappeler, le « Protocole Avortement » est un réseau d'épidémiosurveillance géré par l'Arsia, qui permet d'assurer la surveillance de la brucellose en même temps que beaucoup d'autres maladies. Tout avorton ou nouveau-né qui meurt dans les 48 heures est suspect et doit obligatoirement être analysé dans le cadre du Protocole Avortement.

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente l'ensemble des maladies et causes recherchées après l'autopsie de l'avorton, s'il est présent, ou sur les autres prélèvements.

Epinglé

- Certaines maladies recherchées sont **transmissibles à l'homme** ! Les rechercher, c'est vous protéger ainsi que vos proches.
- Le ramassage de l'avorton ainsi que toutes les analyses sont **entièrement prises en charge**.
- **Consultez vos résultats d'analyses** « avortement » via le module GesAvo, sur CERISE.
- Seule la brucellose entraîne le blocage de l'exploitation.

Espèces	Agents pathogènes et autres		Coût éleveur
 19 valences recherchées + causes non-infectieuses	Virus	BoHV4, BVD, Langue bleue, Schmallerberg	0€ si cotisant ARSIA* et si les volets du FORM45 sont complétés
	Bactéries	Brucellose, Ehrlichiose, Campylobactériose, Chlamydiose*, Fièvre Q, Salmonellose, Lep-tospirose, Listeriose, Parachlamydiose, Bacillus licheniformis, Yersinia pseudotuberculosis, autres bactéries abortives.	
	Mycoses	Aspergillose, Candidose,...	
	Parasites	Néosporose, Tritrichomonose*	
	Non-infectieuse	Oligo-éléments* (Selenium, Iode, Zinc, Cuivre), Mycotoxines (Zéaralénone, Toxine 2, DON)	
 13 valences recherchées + causes non-infectieuses	Virus	Border disease, Langue bleue, Schmallerberg	
	Bactéries	Brucellose, Campylobactériose, Chlamydiose*, Fièvre Q, Salmonellose, Listeriose, autres bactéries abortives.	
	Mycoses	Aspergillose, Candidose,...	
	Parasites	Toxoplasmose, Néosporose	
	Non-infectieuse	Oligo-éléments* (Selenium, Iode, Zinc, Cuivre), Mycotoxines (Zéaralénone, Toxine T2, DON)	

* à la demande

Projet GPS « Clapiers » : prolongation cet hiver

En juin dernier, nous communiquons dans Arsia infos les premiers résultats des analyses réalisées sur les échantillons de liquides péritonéaux, récoltés dans 42 exploitations. Compte tenu de leur intérêt, ils ont été présentés par le responsable des projets GPS, Julien Evrard, lors du dernier congrès européen de la buiatrie organisé à Bilbao. Notre enquête et le projet continuent !



La cause du clapier est inconnue bien qu'une étude récente de la RUG (Gilles, 2016) envisage l'implication du germe *Mycoplasma bovis*, responsable par ailleurs de bronchopneumonies, arthrites et mammites bovines. Selon les premières tendances observées à l'ARSIA dans le cadre du GPS « Clapier », **le BoHV-4 semble particulièrement impliqué dans ce phénomène infectieux**, tout en n'étant probablement pas le seul germe responsable du problème.

Participez à notre étude !
D'autres pistes d'investigation vont donc com-

pléter notre étude, dont une étude longitudinale menée dans les élevages concernés par cette problématique et intégrant cette fois des analyses sur les bovins « sains », congénères de bovins atteints de clapier.

Un grand nombre d'échantillons collectés nous permettront d'avancer dans notre enquête et à terme nous l'espérons, de proposer de premières solutions pratiques, sur le terrain.

Le clapier péritonéal est une complication relativement fréquente des césariennes chez le bovin et spécialement dans la race blanc bleu belge. Accumulation de plusieurs dizaines de litres de liquide et de fibrine dans la paroi abdominale du bovin, il s'agit d'une pathologie délicate à traiter et au pronostic aléatoire. Selon les études, la fréquence peut atteindre 0,7 à 0,9% des vaches wallonnes (Hanzen, 2010).

N'hésitez donc pas à contacter votre vétérinaire et l'ARSIA, si des cas de « clapier » venaient à se déclarer au sein de votre exploitation !

Contact
Dr Julien Evrard
083 23 05 15 gps@arsia.be

Entérites néonatales : le très (trop) présent E coli CS31a

Le rapport d'activités 2016 de l'ARSIA fait état de l'impact important sur nos élevages de veaux de cette souche de la famille des bactéries *Escherichia coli* (*E. coli*).

Pathologies omniprésentes s'il en est dans les élevages bovins, les entérites du veau justifient très régulièrement le recours aux examens de laboratoire. Le taux de diagnostic positif, autrement dit, les échantillons pour lesquels nous avons mis en évidence au moins un germe potentiellement responsable d'entérite néonatale en 2016, atteint 75%. Une fois sur deux, un seul germe est mis en évidence, deux germes dans 1 cas sur 5.

Parmi l'ensemble des germes rencontrés, si la présence des virus et parasites reste relativement stable d'année en année, il n'en va pas de même pour les bactéries et précisément pour les *E. coli* (graphique 1).

Depuis 2013, on relève une augmentation continue de la prévalence des principales souches pathogènes d'*E. coli*. Parmi elles, la circulation de la souche *E. coli* F5 (K99) augmente régulièrement depuis 2013 pour atteindre près de 4,7% des diagnostics. Mais **c'est le sérotype CS31a**

qui est le plus « actif » puisqu'il est présent dans 32% des échantillons et représente à lui seul 50% des *E. coli* isolés sur matières fécales de veaux diarrhéiques, en 2016 (graphique 2).

Traiter avec des antibiotiques, oui... mais

Attention... antibiorésistance ! L'exploitation des données disponibles sur les *E. coli* d'origine digestive en production bovine permet de préciser les tendances suivantes (graphique 3).

Bon point : pour la deuxième année consécutive, l'antibiorésistance vis-à-vis des fluoroquinolones, qualifiées de molécules « critiques » (enrofloxacin et marbofloxacin sur le graphique 3) est à la baisse d'un peu plus de 2%. Les céphalosporines de 3^{ème} et 4^{ème} génération (ceftiofur et ceftioquinone sur le graphique 3) aussi qualifiées de molécules critiques, voient aussi décroître l'antibiorésistance.

E.coli CS31a : les signes

Associé au syndrome de « gastro-entérite paralysante », cette bactérie est normalement présente chez la plupart des veaux mais devient pathogène si elle a la possibilité de se multiplier en quantités anormales. Les veaux au-delà de l'âge de 10 jours sont davantage atteints.

Outre l'apparition d'une diarrhée plâtreuse à l'odeur de beurre rance ou de pourriture et d'un ventre enflé et douloureux, le veau malade peut présenter des difficultés à rester debout, une démarche ivre et chancelante liée à l'action d'entérotoxines paralysantes et de la déshydratation, mais modérée.

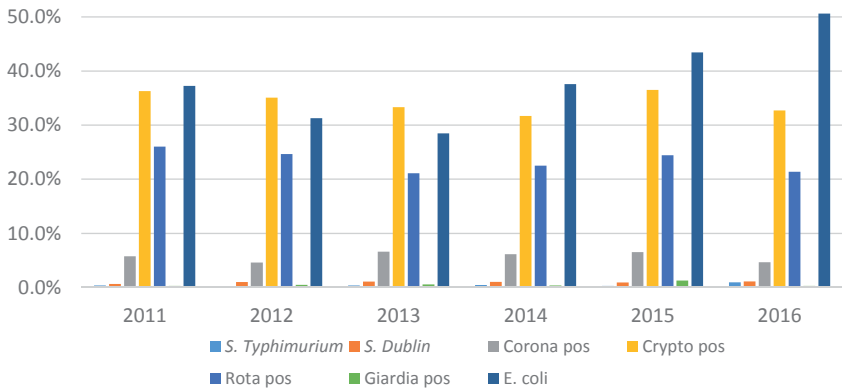
Ces souches invasives sont également identifiées chez des veaux septicémiques.

Sources : <http://clinique-coubertin.fr/media/original/-les-enterites-neonatales-57364.pdf>
<https://www.veausouslamere.com/img/upload/production/conseils/plaquette-diarrhees.pdf>

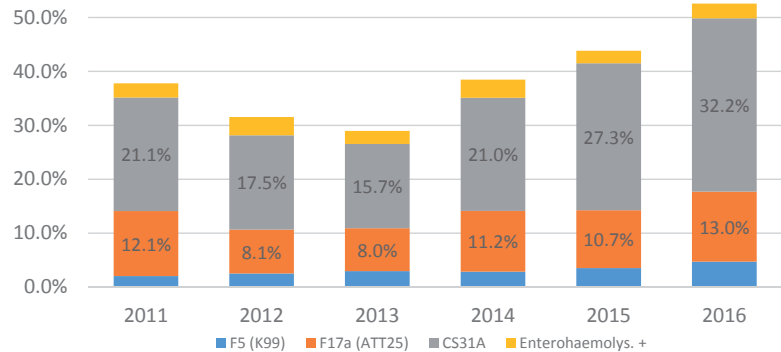
Par contre, envers les molécules dites « non critiques », la tendance de l'antibiorésistance sur les 5 dernières années est à la stagnation, voire à la hausse (graphique 4). Ces résultats « opposés » seraient probablement le reflet des modifications en matière d'uti-

lisation des antibiotiques. La consommation des molécules « critiques » décroît nettement et par conséquent, la résistance vis-à-vis d'elles suit la même tendance. L'utilisation des molécules dites « non critiques » stagne ou augmente très probablement et les résistances font de même.

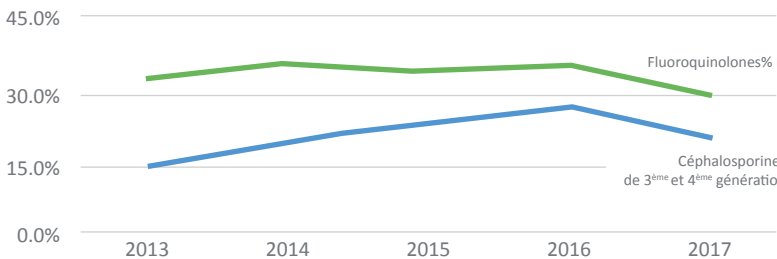
Graphique 1 : Germes isolés sur échantillons de matières fécales de veaux diarrhéiques : *E. coli*, *Salmonella typhimurium*, *S. Dublin*, coronavirus, rotavirus, cryptosporidies, giardia



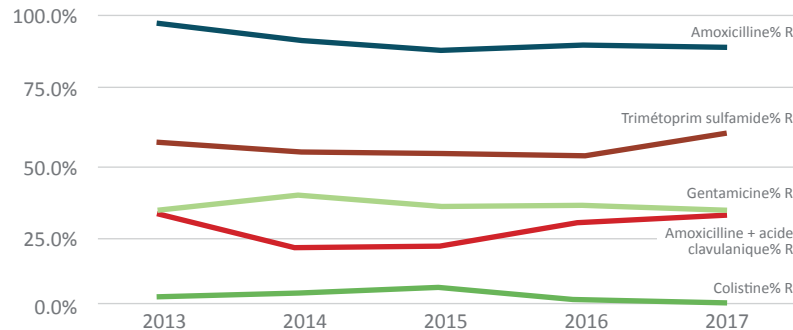
Graphique 2 : Souches d'*E. coli* isolées sur prélèvements de diarrhées de veaux, avec une prédominance significative d'*E. coli* CS31A (en gris).



Graphique 3 : Evolution annuelle de la résistance exprimée en % des *E. coli* CS31a envers les antibiotiques dits « critiques ».



Graphique 4 : Evolution annuelle de la résistance exprimée en % des *E. coli* CS31a envers les antibiotiques dits « non critiques ».



Ramassage de cadavres pour autopsie

L'ARSIA met à votre disposition un service de ramassage de cadavres en ferme, en vue de pratiquer une autopsie. Votre vétérinaire souhaite connaître la cause de la mort de votre animal ? Il vous est difficile de vous déplacer vers notre site de Ciney ? Il s'agit d'un bovin de plus de 300kgs ?

Ce service est pour vous !

- Service disponible exclusivement en région wallonne.
- Uniquement animaux de rente : bovins, ovins, caprins, porcs et volailles.
- Aucun animal ne sera enlevé sans autorisation de transport (disponible sur notre site) complétée et signée par le vétérinaire traitant.
- Pour faciliter la tâche du chauffeur, une présence en ferme est requise. Les veaux seront placés dans une brouette, les avortons dans des sacs hermétiques.
- Le(s) cadavre(s) seront disponibles uniquement dans l'enceinte de la ferme ou à proximité de la route (facilement accessibles avec un véhicule et sa remorque).
- La demande d'analyse et d'autres prélèvements éventuels (sang, ...) seront disponibles dans un sachet, à côté du cadavre.
- L'enlèvement sera effectué, sauf exceptions, pendant les heures ouvrables entre 8h30 et 16h00.



083/23 05 15 (option 1) ramassage.cadavre@arsia.be